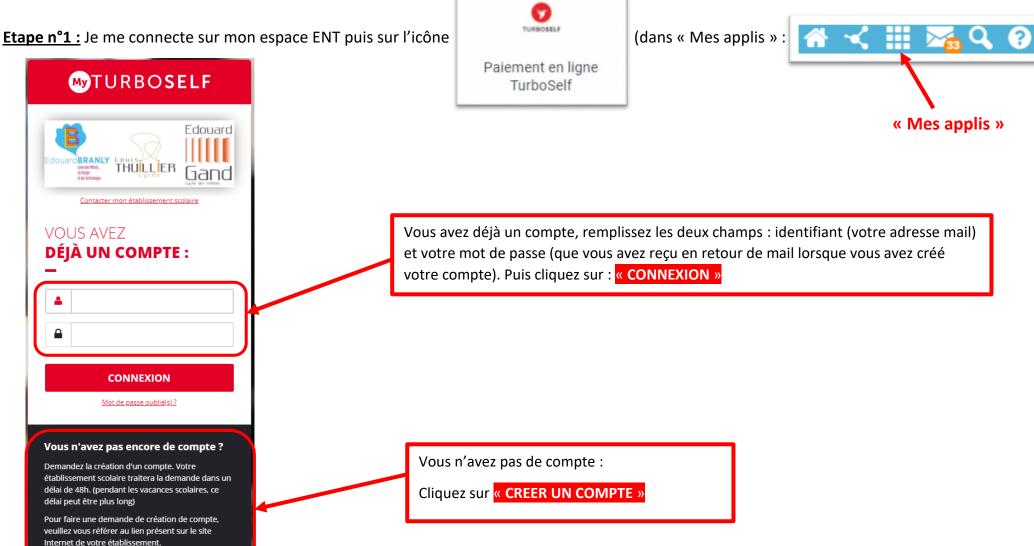


Comment utiliser le service en ligne ? (Pour les convives qui ont déjà une carte)

« Mes applis »

CRÉER UN COMPTE





Pour la demande de création d'un compte :

DEMANDE DE

CRÉATION DE COMPTE

Les 5 derniers chiffres de la carte TurboSelf au-dessus du code barre

Veuillez saisir les informations suivantes afin qu'une demande de création de compte parvienne à l'établissement. Vous receverez dans un délai de 48h, un Email avec vos informations de connexion. (pendant les vacances scolaires, ce délai peut être plus long)

N° de la carte Self ou identifiant biométrie	(5 derniers chiffres)	
Nom du titulaire de la carte Self*		
Prénom du titulaire de la carte Self*		
Votre Email*		
Veuillez ressaisir votre Email*		
☐ J'ai pris connaissance, par la politique de confidentialité des conditions dans lesquelles mes données personnelles sont collectées et traitées		
Retour	ENV	OYER
	Remplissez les 4 autres champs demandés, puis	
Vous recevrez en retour de mail, un lien o mail) et un lien pour définir votre mot de	ontenant votre identifiant (adresse cliquez sur : « ENVOYER »	

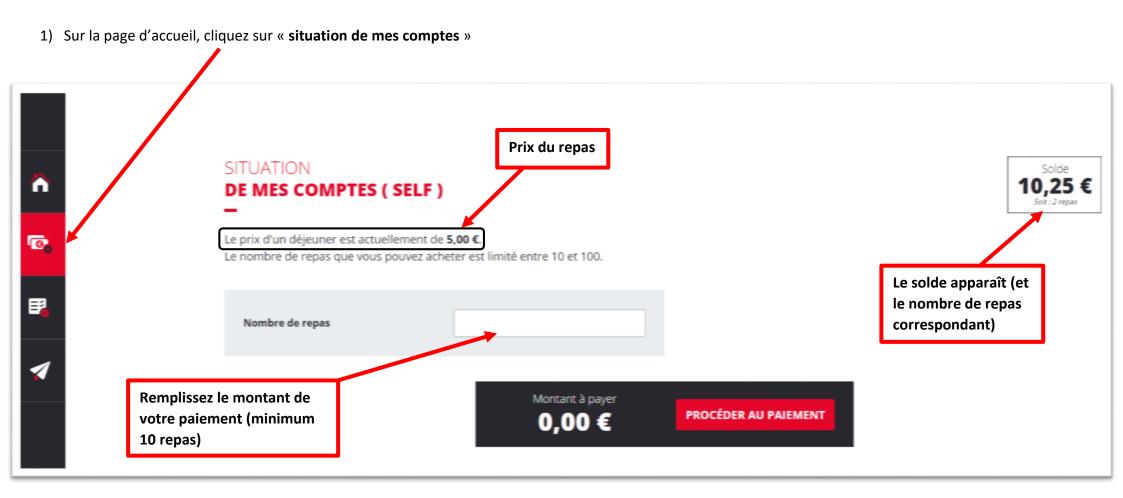


Etape n°2: Une fois connecté, sur la page d'accueil, j'ai accès aux services suivants :





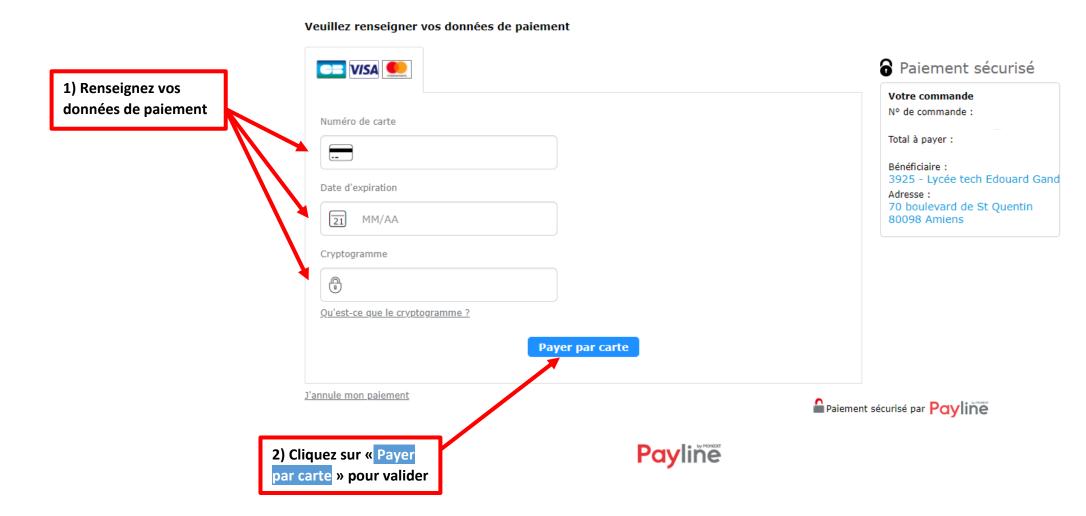
Etape n°3: pour payer en ligne



2) Cliquez sur « PROCEDER AU PAIEMENT »

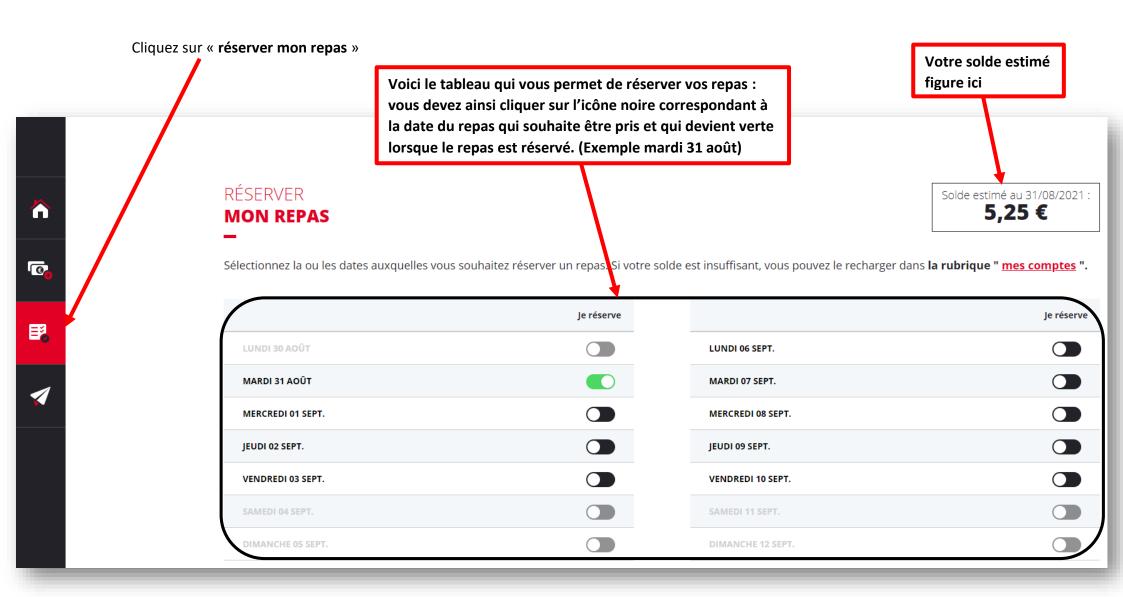


Payline





Etape n°4: pour réserver mon repas





Les réservations pour les élèves au ticket et les commensaux se font jusqu'à minuit la veille du repas et sont obligatoires. Vous pouvez réserver autant de repas que vous le souhaitez dans la limite de 8 semaines (nombre de semaines qui peuvent s'afficher à l'écran) et dans la limite des crédits dont vous disposez.

Pour les élèves au forfait (internat ou demi-pension), la réservation n'est pas utile mais le site est utilisable pour régler par carte bleue tout ou partie du forfait lorsque vous aurez reçu l'avis détaillé.

Il existe donc 5 moyens de payer ses repas :

- 1) En espèces à l'intendance (exigez de votre enfant, un reçu, remis pour tout paiement en espèce).
- 2) Un paiement par chèque à l'intendance ou dans la boite aux lettres à côté de l'intendance (ne pas oublier de noter le nom de l'élève au dos du chèque et la répartition, si le paiement concerne deux élèves).
- 3) Le paiement par chèque à la borne kiosk dans le hall (tout chèque doit être établi à l'ordre de l'agent comptable du Lycée et vous devez écrire le nom et la classe de votre enfant au dos).
- 4) Le paiement en ligne de chez vous, aussi d'une tablette ou d'un smartphone.

NB : Le paiement en ligne minimum est de 10 repas (38,50€ pour les élèves ; 50€ pour les commensaux).

N'hésitez pas à contacter l'intendance pour toute aide ou renseignement.